

Un petit retour sur les points marquants de la crise qui n'en finit pas de commencer (ou qui n'en commence pas de finir)! On va parler des primes, des congés, des shifts, des affaires et se demander où sont les syndicats.

Quid des primes ?

Bon, passons sur le jeu de mots évident et attaquons directement le sujet : quelles sont les différentes primes ? Qui y a droit ? Sous quelles conditions ?

-**La prime différentielle** : 12,75% du taux horaire sur le temps de travail effectif pour chaque jour travaillé en shift (matin ou après-midi).

-**La prime panier** : 7,30 € par jour travaillé en shift **sans condition d'accès à la cantine !**

-**La prime COVID** : oui, ça existe ! Si vous avez travaillé sur le site de Thales Cholet au moins deux semaines entre la S11 et la S14 vous pouvez y prétendre. 23 salariés du site Thales Cholet l'ont eue, dont 5 cadres.



Vérifiez bien vos bulletins de paie, **il y a souvent « des trous dans la raquette ».**

Qui a des congés ?

Même constat, il y a eu des trous dans la raquette. Nous rappelons que l'accord groupe du 26 mars a permis à vos managers de vous imposer des RTT « collectifs » et/ou des congés **si et seulement si votre activité était impactée par la crise sanitaire**. Certains se sont vus imposer des jours par « solidarité » ou à la place d'arrêts gardes d'enfants. Si c'est votre cas, **réclamez une régularisation !**

A l'heure actuelle (22 juin 2020), **nous ne savons toujours pas si le site sera fermé la semaine de Noël, ni si nous pourrons utiliser nos RTT individuelles après le 24 décembre**. La possibilité de passer les fêtes en famille ou entre amis dépend donc du nombre de jours qu'il vous reste à poser... Si vous vous sentez lésés, n'hésitez pas à consulter vos délégués syndicaux !

Les priorités de la direction

Dès le mois d'avril, **alors que le gouvernement appelait encore unanimement à cesser toute activité non vitale, la direction a relancé, malgré l'avis défavorable des syndicats, les activités de criticité dites P2, non vitales donc**. Même si les conditions sanitaires ont été jugées suffisantes, le risque de propagation de l'épidémie était réel. Nous rappelons d'ailleurs que de nombreux établissements essentiels manquaient encore d'équipements de protection individuels...

A ce moment-là, le retour au travail se faisait encore sur la base du volontariat. **Dès le 11 mai, il était impensable, du point de vue de la direction, de refuser de revenir travailler**, malgré les problèmes d'organisation (écoles fermées, horaires modifiés, transports réduits...). Thales s'est alors appuyé de tout son poids sur la bonne volonté des salariés et de leurs proches pour s'adapter aux nouvelles conditions de travail.

DÉCONFINEMENT: LES CRÈCHES RÉOUVRIRONT À PARTIR DU 11 MAI. MAIS PAS LES RESTAURANTS. MAIS LES ÉCOLES PRIMAIRES, OUI. MAIS PAS LES CINÉMAS. MAIS LES COLLÈGES, OUI. MAIS PAS LES FESTIVALS. MAIS LES LYCÉES, OUI. MAIS PAS LES FACS. AH, LES BARS NON PLUS...



Le dernier coup en date a été de **forcer le passage de la durée de la journée de travail en shift de 6h30 à 7h30**. La direction estime que le coût de cette heure de travail offerte n'est plus supportable. Les salariés sont déjà fatigués, isolés, ils voient déjà moins leurs familles, prennent la voiture seuls, le gain en productivité est quasi nul, mais il est urgent de récupérer cette heure.

Même si la direction a assuré faire de son mieux (et vous nous connaissez, nous ne doutons jamais de leur bonne foi), le CSE était toujours informé très (très) tardivement et son avis parfois défavorable ne changeait rien aux plans de la direction.

Et la CSSCT me direz-vous ? Eh bien oui, quoi de mieux qu'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans une crise pareille ? Rassurez-vous. Depuis le début de la crise, **la CSSCT a été consultée une fois. Il y a deux semaines.** Un peu tard.

Que font les syndicats ?

Ne parlons que pour nous : que fait la CGT ? La question a été posée de nombreuses fois... Par ceux à qui les accords signés ne plaisaient pas, qui ne comprenaient pas pourquoi nous avions accepté tel ou tel point de l'organisation du travail, pourquoi nous ne communiquions pas sur certains points...

Soyez certains que nous avons utilisé tous les moyens à notre disposition pour porter la voix des salariés au CSE, au CSE Central, à la CSSCT. Le temps de délégation syndicale (temps consacré au travail syndical) a explosé durant la période. Cela dit, comme mentionné au point précédent, **nous étions informés très tardivement et avons parfois à peine le temps de consulter nos syndiqués avant de prendre position.**

Profitons-en pour rappeler que **nous n'avons pas le droit de diffuser largement des mails d'information syndicale !** Sans les tracts, nous ne pouvons donc pas informer tous les salariés. Si vous voulez participer à ces réflexions et en être informé rapidement, **syndiquez-vous !** CGT ou pas, il n'y a pas assez de syndiqués à THALES Cholet, entre autres. **Plus nous serons, plus nous aurons de moyens, plus nous aurons d'idées et mieux les salariés seront représentés !**

Où est la CGT ?

Nous l'avons déjà dit, nous **ne pouvons pas largement diffuser de mails**. Nous vous proposons donc deux nouveaux canaux de diffusion WhatsApp et Citadel (liens ci-dessous). Y seront diffusées uniquement des informations concises qui vous concernent directement, salariés de Thales et prestataires à Cholet.

- Groupe WhatsApp CGT SIX GTS Cholet :
⇒ <https://chat.whatsapp.com/H41W9Jw34R5A1NCXLoftA3>
- Room Citadel CGT SIX GTS Cholet :
⇒ <https://thales.citadel.team/web-client/#/room/!STiwwiHlzUROzdgGUj:thales.citadel.team>

Vous voulez plus d'informations sur le fonctionnement de Thales Cholet ? Vous voulez que votre voix compte ? Récupérer vos congés? Rattraper le temps perdu ? Syndiquez-vous !